



GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

REJOIGNEZ LES INSTANCES PARTICIPATIVES DE LA MÉTROPOLE !

Appel à volontaires ouvert jusqu'au 14 février 2022

Etre à l'écoute des gens, s'exprimer sur des sujets de fond, aider à la décision des élus : c'est le rôle des instances participatives de la Métropole grenobloise.

- » **Le Conseil de développement** pour penser le territoire et son avenir, nourrir les débats et les orientations politiques métropolitaines
- » **La Commission consultative des services publics locaux**, pour des avis éclairés pour des services publics de qualité engagés dans les transitions
- » **Les Comités d'usagers** pour relier les services publics au quotidien des habitants.
- » **Les Conseils citoyens politique de la ville** pour donner des avis sur les orientations politiques et les projets des quartiers prioritaires

Envie de vous engager dans la vie locale pour questionner et enrichir les politiques de la Métropole ? Ces instances se renouvellent !

Rendez-vous sur : participation.lametro.fr



QUELLES SONT LES INSTANCES PARTICIPATIVES DE LA MÉTROPOLE ET QUELS SONT LEURS RÔLES ?

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX, pour des avis éclairés pour des services publics de qualité. Elle réunit des élus, représentants d'associations et habitants. Ils formulent des avis obligatoires sur les délégations de service public : Ses avis sont ensuite inscrits dans les délibérations du conseil métropolitain. Elle travaille notamment chaque année sur :

Les 2 Rapports sur le prix et la qualité du service public pour les services (RPQS) de :

- » L'eau et de l'assainissement
- » La collecte et du traitement des déchets

Les rapports d'activités de l'année écoulée des contrats pour les services délégués pour :

- » Le méthaniseur « Aquabioparc » (Assainissement), les services de facturation et de recouvrement (Eau)
- » Les concessions de gaz et électricité : Green Alp / GEG, Enedis / EDF et GRDF
- » Les Pompes Funèbres Intercommunales (PFI)
- » Le Parking en ouvrage : Chavant (Grenoble)

Les bilans d'activité des régies à autonomie financière dont la gestion du service public est déléguée :

- » La Marché d'Intérêt National
- » La Régie de chauffage urbain (CCIAG)

Les bilans d'activité des établissements publics de coopération culturelle ou à caractère commercial et industriel :

- » La MC2
- » L'Ecole Supérieure d'Arts et de Design (ESAD)
- » L'Office du Tourisme Métropolitain
- » Alpexpo

20 PLACES « HABITANTS » ET
10 PLACES « STRUCTURES ET ASSOCIATIONS » DISPONIBLES*

LES COMITÉS D'USAGERS, pour relier les services publics au quotidien des habitants. Ils visent à améliorer les services publics métropolitains selon les souhaits et besoins concrets des usagers.

- » **30 PLACES DISPONIBLES* – UNIQUEMENT DANS LE COMITÉ D'USAGERS DE L'ÉNERGIE : 1 À 2 GROUPES DE TRAVAIL SERONT CONSTITUÉS CHAQUE ANNÉE**

LES CONSEILS CITOYENS POLITIQUE DE LA VILLE regroupant des associations et des habitants dans les 10 quartiers prioritaires de la métropole donnent des avis sur les orientations politiques, les projets et les financements dans les quartiers.

- » **UNE DIZAINE DE PLACES DISPONIBLES* À FONTAINE, PONT DE CLAIX, ECHIROLLES ET SAINT-MARTIN D'HÈRES**

Pour en savoir + : participation.lametro.fr



CANDIDATURES OUVERTES DE JANVIER AU 14 FÉVRIER 2022

*La qualité de membre n'est pas rémunérée, ni indemnisée, c'est un temps de bénévolat citoyen au service de l'intérêt général métropolitain.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (C2D), LABORATOIRE PROSPECTIF ET AGITATEUR D'IDÉES

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une instance métropolitaine composée d'acteurs engagés des communes de la métropole grenobloise.

SON FORMAT ?

Un laboratoire de prospective qui ouvre des débats, explore des chantiers, agite des idées...

SON RÔLE ?

Nourrir les réflexions et les décisions sur les orientations politiques métropolitaines, organiser et animer des rencontres publiques sur les questions de société pour penser la métropole de demain.

SA COMPOSITION ?

60 membres, impliqués dans le territoire à titre associatif, professionnel, culturel, militant ou intellectuel.

CONCRÈTEMENT QUEL TEMPS CELA PREND-T-IL ?

Les membres siègent, en leur nom propre, pour une durée de trois ans, avec la possibilité de ne s'impliquer qu'une seule année, le temps d'une mission, au conseil de développement.

La disponibilité requise est la participation à 4 ou 5 réunions par an, avec l'opportunité de s'impliquer davantage dans des groupes de travail, des rencontres sur le terrain, la réalisation d'interviews, ou l'animation de controverses par exemple.

La qualité de membre n'est pas rémunérée, ni indemnisée, c'est un temps de bénévolat citoyen au service de l'intérêt général métropolitain.

COMMENT SONT CHOISIS LES MEMBRES ?

L'objectif est de composer une assemblée de 60 membres qui incarnent et imaginent la métropole de demain.

La sélection devra garantir une répartition équilibrée entre femmes et hommes et entre générations, avec le souci de favoriser une grande diversité de profils d'engagement et de lieux de résidence ou d'activité.

LA MISSION DE CES 60 AGITATRICES ET AGITATEURS D'IDÉES ?

Chaque année, le groupe est missionné sur un sujet. Il a une année pour construire son parcours, son voyage métropolitain, organiser des rencontres, porter des débats, écrire, filmer, creuser... Il valorisera son travail sur toute l'année, grâce à un espace web nourri de notes, interviews, podcasts, photos, vidéos...

Chaque fin d'année sera réalisé un rapport de propositions et de préconisations, à destination des élus métropolitains. Le C2D peut aussi se saisir de thèmes qu'il juge pertinents pour le territoire, et peut travailler en lien avec d'autres conseils de développement au niveau local ou national.

COMMENT CANDIDATER ?

En remplissant le formulaire en ligne, ou ci-joint, avant le 14 février 2022. Celui-ci vous permettra de présenter en quelques phrases votre profil, votre engagement dans le territoire et les aspirations qui motivent votre candidature.

Les deux impossibilités sont d'exercer un mandat électif au titre du suffrage universel au sein de la métropole grenobloise et/ou d'avoir été membre du conseil de développement depuis plus de 6 ans.

SUR QUOI TRAVAILLERA LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2022 ?

La mission prospective en 2022 est une réflexion sur les nouvelles façons d'habiter la métropole avec un zoom spécifique sur ces défis vus depuis un des territoires en forte évolution qu'est le secteur vizillois.

Les membres du conseil de développement ont carte blanche pour organiser des rencontres avec des grands témoins, repérer et croiser des initiatives locales et tester des scénarios prospectifs. C'est l'occasion d'essayer des projets exemplaires en matière d'habitabilité sur les questions d'urbanisme, de formes urbaines, de fabrique de la ville, les relations ville/montagne, la transition...

BESOIN D'EN SAVOIR + ? Contactez la chargée de mission du Conseil de développement conseil_dev@grenoblealpesmetropole.fr

L'élan métropolitain est l'affaire de toutes ses forces vives ! N'hésitez pas à faire passer l'info dans votre entourage

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

à la CCSPL et/ou au Comité d'utilisateur de l'énergie

Q1. Vous êtes :

- Un.e habitant.e des 49 communes de la Métropole
 Un.e représentant.e d'une association ou un acteur du territoire métropolitain

Q2. Votre nom : **Q3. Votre Prénom :**

Q4. Votre adresse postale :

Votre commune de résidence ou d'activité :

Q5. Votre adresse mail :

Q6. Votre n° de téléphone :

Q7. Votre année de naissance :

Q8. Quelle est votre activité professionnelle ?

Q9. Quelle instance souhaitez-vous rejoindre ? :

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux
 Le Comité d'utilisateurs de l'énergie

Q10. Pour quelle(s) raison(s) ?

Q11. Quelles thématiques vous intéressent particulièrement ?

CANDIDATURES OUVERTES DE JANVIER AU 14 FÉVRIER 2022

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

au Conseil Citoyen Politique
de la Ville de Pont de Claix, Echirolles, Fontaine ou Saint Martin d'Hères

Souhaitez-vous rejoindre en tant qu'habitant volontaire le Conseil Citoyen de votre ville ?

- Oui Non

Si oui, un agent de la Ville vous contactera directement pour vous informer des dates de sélection des candidatures et des prochaines réunions.

Je souhaite suivre l'activité des instances participatives de la Métropole en m'abonnant à sa newsletter et être au courant des futurs renouvellements :

- Oui Non

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

pour le Conseil de Développement, Laboratoire prospectif et agitateur d'idées

Nom et prénom :

Genre : Une femme Un homme

Année de naissance :

Commune de résidence :

Commune d'activité (facultatif) :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Votre profil : quelles implications personnelles dans le territoire vous donnent envie de rejoindre le conseil de développement ?

Vos attentes : à quelles aspirations, quels objectifs, répond votre candidature ?

En soumettant votre candidature vous attestez :

Ne pas occuper à ce jour un mandat électif au titre du suffrage universel.

Ne pas avoir été membre du conseil de développement depuis plus de 6 ans.

La sélection des membres sera réalisée après le 14 février 2022.

Les candidats non retenus seront tenus informés des activités du conseil de développement et/ou associés au réseau du conseil de développement (s'ils en donnent leur accord).

Pour toutes questions et précisions, n'hésitez pas à adresser un courriel à la chargée de mission du conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole : marie-lyne.mangilli@grenoblealpesmetropole.fr



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

**Formulaire à envoyer
à l'adresse suivante :**

**GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
SERVICE PARTICIPATION CITOYENNE
LE FORUM, 3 RUE MALAKOFF
38031 GRENOBLE CEDEX**

Ou à remplir directement sur :

WWW.PARTICIPATION.LAMETRO.FR

**Retrouvez toutes les actualités
de la participation sur les réseaux**

  @ParticipationLametro

Mentions légales : Les informations issues de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par les services de Grenoble Alpes Métropole. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour les données vous concernant.

Pour toute demande, merci d'envoyer un mail à :
participation@grenoblealpesmetropole.fr